

Comité de parents

Le mercredi 11 février 2026 | 19 h

Salle des Érables (siège social – 1925, 118^e Rue à Saint-Georges) ou visioconférence Teams



		Durée (en minutes)	Information	Consultation	Discussion	Dépôt document	Adoption
1.	Mot de bienvenue et ouverture de la réunion						
2.	Révision et adoption de l'ordre du jour	2					x
3.	Lecture et approbation du procès-verbal du 10 décembre 2025	5					x
4.	Retour sur les points de suivi	2	x				
	4.1						
5.	Sujets de la Direction générale						
	5.1 Questions des membres à la Direction générale	10	x				
	5.2 Clic école	10	x				
	5.3 Transport scolaire	10	x				
	5.4 Développement durable	10	x				
	5.5						
6.	Retour des représentants aux divers comités						
	6.1 Conseil d'administration	10	x				
	6.2 Comité EHDA	10	x				
	6.3 RCPAQ	10	x				
	6.4 Autres comités	10	x				
7.	Suivi trésorerie / budget de fonctionnement						
	7.1 Sommes actuelles	2	x				
	7.2						
8.	Correspondance reçue	2	x				
9.	Questions diverses						
	9.1 Bons coups – Succès à partager	10	x				
	9.2						
10.	Date de la prochaine réunion						
	10.1 Mercredi 18 mars 2026, 19 h, salle des Érables du siège social ou visioconférence Teams	1	x				
11.	Clôture de la réunion	1					x
12.	Sujets de discussion entre les membres						
	12.1						

Durée total prévue pour la réunion – 105 minutes



Comité de parents
Procès-verbal de la réunion tenue le mercredi 10 décembre 2025
19 h | Salle des Érables du siège social ou visioconférence

Secteur des Abénaquis

AUBRY, Alexandre	École Jouvence	Sainte-Aurélie
BOLDUC, Véronique	Polyvalente des Abénaquis	Saint-Prosper
THOMPSON, Kerby	École du Petit-Chercheur	Sainte-Rose
TRÉPANIER, Shelly	École du Trait-d'Union	Saint-Prosper
TURGEON, Stéphanie	École la Tourterelle	Saint-Benjamin

Secteur des Appalaches

NICOL, Pascal	École des Appalaches	Sainte-Justine
OUELLET, Aimie	École Notre-Dame de Lac-Etchemin	Lac-Etchemin

Secteur Bélanger

FAUCHER, Guillaume	École du Sud-de-la-Beauce	Saint-Gédéon
LACASSE, Bruno	Polyvalente Bélanger	Saint-Martin
VEILLEUX, Alexandra	École de la Haute-Beauce	Courcelles

Secteur Benoît-Vachon

DOSTIE, Sébastien	École l'Accueil	Scott
GAGNON, Marie-France	École l'Aquarelle de Saint-Bernard	Saint-Bernard
GIRARD, Pierre-Olivier	Polyvalente Benoît-Vachon	Sainte-Marie
LABRECQUE, Julie	École la Découverte	Sainte-Hénédine
MARCOUX, Émilie (substitut)	École l'Astrale	Saint-Sylvestre
PARENT, Frédéric	École primaire l'Éveil	Sainte-Marie
TREMBLAY-B., Marie-Ève	École la Source	Saint-Patrice
VACHON-COUTURE, Éric (substitut)	École Maribel	Sainte-Marie
VEILLEUX, Sarah	École Monseigneur-Feuillault	Sainte-Marie

Secteur Saint-François

DOSTIE, Sébastien	Polyvalente Saint-François	Beauceville
RODRIGUE, Émilie	École le Tremplin	Saint-Victor

Secteur Sartigan

BOUTIN, Mélanie	École Curé-Beaudet	Saint-Éphrem
FORTIN-BARBE, Jessica	École Notre-Dame-du-Rosaire	Saint-Benoît
GAGNON, Emie	École Monseigneur-Fortier	Saint-Georges
GAUDREAU, Charlene	École Dionne	Saint-Georges
LÉTOURNEAU, Eva (substitut)	École l'Éco-Pin	Notre-Dame-des-Pins
MORIN, Valérie (substitut)	École la Passerelle	Saint-Georges
POULIN, Claudine	École Aquarelle de Saint-Georges	Saint-Georges
POULIN, Manon	École des Deux-Rives	Saint-Georges
POULIN, Manon	Polyvalente de Saint-Georges	Saint-Georges
VEILLEUX, Véronique (substitut)	École Kennebec	Saint-Côme

Secteur Veilleux

ROY, Éric	École secondaire Veilleux	Saint-Joseph
LEVASSEUR, Catherine (substitut)	École l'Enfant-Jésus	Vallée-Jonction

Total : 34 des 42 déléguées, délégués ou substituts se sont présentés, soit un taux de participation de 80 %.

Absences (8)

BRETON, Philippe	École primaire les Sittelles	Saint-Georges
BROCHU, Émilie	École l'Étincelle	Sainte-Marguerite
CHAMPION, Marie-Ève	Comité EHDAA	
DUBÉ, Véronique	École de la Camaraderie	Saint-Camille
LAPOINTE, Léa	École Notre-Dame de Saint-Elzéar	Saint-Elzéar
LESSARD, Johannie	École Louis-Albert-Vachon	Saint-Frédéric
PARÉ, Frédéric	École D'Youville-Lambert	Saint-Joseph
SAUCIER GUAY, Mathieu	École De Léry-Mgr-De Laval	Beauceville
Aucun délégué	École l'Arc-en-Ciel de Saint-Narcisse	Saint-Narcisse
Aucun délégué	École Sainte-Thérèse	Saint-Honoré-de-Shenley
Aucun délégué	École Barabé-Drouin	Saint-Isidore
Aucun délégué	École Grande-Coudée	Saint-Martin
Aucun délégué	École Arc-en-Ciel de Saint-Odilon	Saint-Odilon
Aucun délégué	École Fleurs-de-Soleil	Sainte-Justine
Aucun délégué	École Harmonie	Saint-Georges
Aucun délégué	École Saints-Anges	Saints-Anges
Aucun délégué	École Sainte-Famille	Tring-Jonction
Aucun délégué	École des Sommets	Saint-Zacharie

Personne-ressource

M^{me} Isabelle F. Gilbert, directrice générale adjointe

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

M. Sébastien Dostie souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Révision et adoption de l'ordre du jour

M. Éric Roy propose l'adoption de l'ordre du jour du 10 décembre 2025. Un ajustement sera fait pour préciser que le point 5.3 (DG-10) est pour information et non adoption.

Résolution 01-12-25

Adopté à l'unanimité

3. Lecture et approbation du procès-verbal du 12 novembre 2025

M^{me} Manon Poulin propose l'adoption du procès-verbal du 12 novembre 2025 tel que présenté.

Résolution 02-12-25

Adopté à l'unanimité

4. Retour sur les points de suivi

4.1 Consultation concernant le calendrier scolaire

Lors de la rencontre du 12 novembre dernier, le comité de parents a recommandé (par une majorité des deux tiers) l'adoption du modèle de calendrier B pour l'année scolaire 2026-2027.

La principale différence entre les deux concernait les vacances des Fêtes. Le modèle A prévoit une période de vacances du mercredi 23 décembre 2026 au mercredi 6 janvier 2027 (inclusivement) et le modèle B, du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027 (inclusivement). De leur côté, le comité consultatif de gestion et les enseignants ont voté en majorité pour le modèle A.

Le centre de services scolaire retient qu'une majorité des votants préfère le modèle A. Toutefois, il reviendra au conseil d'administration de trancher, le 16 décembre prochain.

Un membre souligne que, dans la province, tous les centres de services scolaires ne tiennent pas la semaine de relâche en même temps. Il serait sans doute pertinent de reculer le moment de la semaine de relâche au Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) pour s'assurer de bénéficier de meilleures conditions pour la pratique de sports d'hiver.

M^{me} Isabelle F. Gilbert indique que ce ne sont pas les sports d'hiver qui dictent le moment de la semaine de relâche. Elle va toutefois valider les critères utilisés et partager l'information au comité de parents.

4.2 Transmission d'informations concernant le transport scolaire

Un courriel a été transmis à ce sujet par M^{me} Isabelle F. Gilbert. Il y aura trois ou quatre autres transmissions de la sorte avant et après février (soit le moment des inscriptions pour l'année prochaine).

4.3 Incohérence soulevée dans la SG-09 concernant les frais chargés aux parents

Lors de la rencontre du 12 novembre dernier, un membre a mentionné qu'il semblait y avoir une incohérence entre les points 8.2 et 8.3 de la SG-09. En effet, ces deux points indiquent que plusieurs documents (ex. : les photocopies servant à l'évaluation des élèves et à les informer, les textes photocopiés, les reproductions soumises à des droits d'auteurs et tout autre matériel reprographié qui remplace ou complète un manuel scolaire) sont visés par cette gratuité.

En réponse, M^{me} Isabelle F. Gilbert mentionne qu'il est permis de charger des frais pour les notes de cours, puisque celles-ci deviennent personnelles à l'élève. Par ailleurs, une validation est faite pour s'assurer de déduire les pages imprimées qui ne doivent pas être chargées aux parents.

Si le comité de parents a davantage de questions concernant les frais chargés aux parents, il serait possible de demander à M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et des services corporatifs, de venir à une prochaine rencontre.

5. Sujets de la Direction générale

5.1 Questions des membres à la Direction générale

Lors de la dernière rencontre, un enjeu de cohabitation entre les jeunes et des plus vieux a été soulevé concernant un tunnel permettant d'accéder à l'école les Petits-Castors à Saint-Georges. Est-ce qu'un suivi peut être fait à cet effet? Ce souci est partagé par tout le conseil d'établissement de l'école.

En réponse, M^{me} Isabelle F. Gilbert indique que le sujet préoccupe aussi le CSSBE. Les partenaires qui pourraient être rencontrés ont été identifiés. Des intervenants en travail social verront à éduquer les plus vieux à la réalité vécue par les plus jeunes.

Une surveillance sera aussi faite par certains coordonnateurs. Finalement, un suivi pourrait être fait de l'avancement du dossier directement auprès du conseil d'établissement de l'école.

Il y a eu un enjeu de communication aux parents concernant la sortie de route de l'autobus scolaire desservant l'école du Trait-d'Union. Les parents ayant plusieurs enfants prenant cet autobus, mais à des heures différentes, n'auraient pas été informés si les élèves touchés étaient de niveau primaire ou secondaire. Par ailleurs, le courriel informant les parents de cette situation, pour les élèves du secondaire, ne semblait pas contenir le logo de l'école (ce qui minait la crédibilité de la transmission).

En réponse, M^{me} Isabelle F. Gilbert explique que les principaux messages sont transmis par le Service du transport scolaire du CSSBE. Par ailleurs, l'accident était sérieux, puisque l'autobus est tombé sur le côté. Aucun élève n'a été blessé, mais ils étaient sous le choc. Certains ont été amenés à l'hôpital pour cette raison.

Quand un évènement de cette ampleur arrive, il y a un comité de crise (ou équipe tactique) qui est créé au CSSBE. Celui-ci comprend la direction générale adjointe et le directeur des transports du CSSBE, ainsi que, au niveau de l'école touchée, la direction, des enseignants et des techniciens en éducation spécialisés (TES). Il y a plusieurs tâches à faire en même temps, dont, s'occuper des enfants et communiquer avec les parents (en s'assurant préalablement d'avoir le nom des enfants). Quand la crise est terminée, le CSSBE s'assure que le personnel de l'école va bien et valide avec les parents s'ils ont des commentaires à formuler sur l'intervention. Bien que les commentaires reçus soient généralement positifs, si certains manquements sont identifiés, le CSSBE révisé sa procédure d'intervention. Il arrive aussi qu'il demande l'appui d'experts externes (ex. : avocats).

M^{me} Isabelle F. Gilbert vérifiera si les logos étaient vraiment absents d'une ou de plusieurs des communications et s'il manquait effectivement d'information concernant l'école visée par l'incident.

L'information partagée aux parents lors des visites d'écoles secondaires n'était pas uniforme concernant les changements au niveau du transport scolaire. On souligne qu'à la polyvalente Saint-François de Beauceville, c'était très clair, notamment sur la différence entre les services offerts par programme. Il serait important d'uniformiser les messages qui sont donnés par les directions d'école. L'infographie explicative n'était pas suffisante, puisqu'elle impliquait d'aller consulter un autre document pour avoir l'heure juste, ce que tous les parents ne font pas.

Un membre souligne des enjeux au niveau des coupes budgétaires. On note, dans une école, une coupure de 34 % dans le budget visant à lutter contre l'intimidation. La situation semble aussi problématique concernant certaines sorties scolaires, dont celles visant à pratiquer des sports d'hiver (journée blanche). Plusieurs élèves attendent cette journée avec intérêt durant toute l'année.

M^{me} Isabelle F. Gilbert indique que, dans le contexte budgétaire actuel, les écoles et le CSSBE doivent faire des choix difficiles. Pour ce qui est de la « journée blanche », celle-ci représente un coût important aux écoles. Dans certaines écoles, le taux de participation est de moins de 50 %. Il a donc été décidé de maximiser le budget autrement, par l'ajout d'activités le midi, par exemple. De manière générale, le modèle de la « journée blanche » semble à revoir, notamment parce que certaines activités sont très coûteuses et les rendent moins accessibles (ex. : 200 \$ avec la location d'équipement). Le CSSBE a pris comme position commune à toutes les écoles de ne pas offrir cette journée cette année dans le contexte budgétaire actuel.

Considérant le coût important de cette activité, un membre souligne qu'il aurait sans doute été possible d'effectuer des campagnes de financement. Cela aurait permis de responsabiliser les élèves, en plus. Plusieurs élèves sont très déçus de ce choix du CSSBE.

Un autre membre indique qu'il faut dire au gouvernement que les coupures effectuées dans le réseau scolaire sont problématiques.

M^{me} Isabelle F. Gilbert souligne que les conseils d'établissement doivent adopter le budget de chaque école. Le Regroupement des comités de parents autonomes du Québec (RCPAQ) est sans doute un bon moyen pour faire valoir ce type de problématique. Soyez assurés que la communauté éducative souligne aussi les enjeux qu'elle rencontre au ministère de l'Éducation (MEQ).

Un membre demande si toutes les sorties ont été annulées cette année.

M^{me} Isabelle F. Gilbert indique que des écoles ont maintenu des sorties scolaires cette année.

Un membre rapporte qu'à son conseil d'établissement, des parents ont indiqué que des enfants étaient quatre par banc dans l'autobus. Il se demande si le CSSBE est au courant de cette situation et si des balises existent.

M^{me} Isabelle F. Gilbert précise que des règles claires et précises encadrent le transport scolaire. En cas de situation problématique, les parents doivent être dirigés vers le système de gestion des plaintes du Service de transport scolaire. Si cette première option ne fonctionne pas, les parents peuvent passer directement par le système de plaintes du CSSBE, sur le site Internet dans l'onglet « Plainte et signalement ».

M^{me} Isabelle F. Gilbert va vérifier si des plaintes ont été formulées au Service du transport concernant cette problématique de surcharge d'autobus et revenir par courriel au comité de parents à ce sujet.

La coupure de 34 % dans le budget dédié à la lutte contre l'intimidation interpelle un autre membre. Il se demande si le comité de parents peut adopter une motion pour dire que cette situation est problématique.

En réponse, le membre interpellé souligne que l'ensemble des mesures budgétaires ont été coupées de 17 à 58 %, sauf pour certaines mesures intouchables (ex. : aide alimentaire). Il s'agit d'une information du MEQ.

De son côté, M^{me} Isabelle F. Gilbert souligne que le MEQ a demandé aux centres de services scolaires de prioriser les services aux élèves. Le CSSBE a décidé de prioriser les ressources humaines offrant ses services (80 % du budget) et de diminuer le plus possible les services administratifs (ex. : par la mutualisation de services administratifs avec d'autres centres de services). Les écoles ont dû couper ailleurs pour équilibrer leur budget. Il fallait être créatif cette année pour mettre en place les mesures habituelles, mais avec moins de moyens financiers.

Un autre membre souligne qu'il faut continuer de mettre de la pression pour dénoncer les coupes budgétaires. Un dernier membre considère que les élèves méritent d'être entendus sur les coupes budgétaires.

M^{me} Isabelle F. Gilbert indique qu'il serait possible de questionner certains conseils étudiants à ce sujet.

5.2 Règles de régie interne

Présentation des ajustements proposés aux Règles de régie interne et aux documents qui lui sont associés par le secrétaire du comité de parents, M. Pierre-Olivier Girard. Certains ajustements seront apportés au document à la suite de commentaires formulés durant la présentation.

Une relecture du document sera effectuée par le Secrétariat général du CSSBE. Après, les règles ajustées seront officiellement en vigueur.

M^{me} Claudine Poulin propose d'approuver les Règles de régie interne présentées et amendées durant la rencontre.

**Résolution 03-12-25
Adopté à l'unanimité**

5.3 Politique d'allocation des ressources dans le cadre du budget 2026-2027 (DG-10)

La DG-10 a aussi fait l'objet d'une consultation auprès des conseils d'établissement de la fin novembre à la mi-janvier.

M^{me} Isabelle F. Gilbert présente les principales modifications apportées au document :

- Révision des activités qui doivent s'autofinancer, par le retrait des activités parascolaires et de la surveillance du midi.

Un membre souligne une incohérence dans le libellé de l'article 5.2.4. Les services alimentaires et de garde ne peuvent pas à la fois s'autofinancer et faire l'objet d'allocations.

M^{me} Isabelle F. Gilbert reconnaît qu'il s'agit d'une coquille et la fera corriger.

- Recadrage des initiatives locales à caractère financier qui doivent bénéficier aux enfants de l'école hôte.
- Interdiction du transfert en investissement des allocations d'opération. Il s'agit d'une exigence du MEQ.

Un membre souligne qu'un ajustement a aussi été fait à l'article 5.2.6.

M^{me} Isabelle F. Gilbert fera un suivi à cet effet.

- Retrait du caractère subjectif pour l'allocation des ressources et des précisions concernant l'effectif normalisé. Dorénavant, c'est uniquement sur la base de l'effectif scolaire que le calcul de l'allocation des ressources est fait. Subséquemment, selon leur budget, les écoles peuvent ajuster leurs ressources en fonction de leur réalité.
- Précision sur le budget centralisé du transport scolaire (régulier), soit concernant l'entrée et la sortie des élèves en référence à l'AC-02.

Un membre souligne que les autobus, en raison de l'intégration des parcours scolaires, arrivent dans une école avant l'heure normale des cours, ce qui occasionne des ressources supplémentaires de surveillance.

M^{me} Isabelle F. Gilbert indique que, dans une telle situation, c'est le Service de transport qui assume la dépense.

- Modifications à l'Annexe B concernant la formation des groupes de maternelles 4 et 5 ans pour traduire la situation vécue actuellement. Par exemple, il est maintenant possible d'engager les ressources en mai (en prévision de l'année suivante), ce qui favorise la stabilité du personnel.
- Actualisation du modèle de répartition des ressources en service de garde.
- Précision, au niveau des centres de formation professionnelle, qu'un programme comptant moins de dix élèves deux années de suite ne sera plus offert l'année suivante. En bas de dix élèves, le CSSBE est en déficit s'il continue d'offrir le programme.

6. Retour des représentants aux divers comités

6.1 Conseil d'administration (Sébastien Dostie et Marie-Ève Barrette)

Prochaine rencontre le 16 décembre. Aucune rencontre depuis le dernier comité de parents.

6.2 Comité EHDA (Marie-Ève Champion)

La représentante est absente. La personne substitut souligne qu'elle n'a toujours pas reçu le lien ou les informations pour assister à la rencontre.

6.3 RCPAQ (Guillaume Faucher et Mélanie Boutin)

Présentation du champ d'intervention du RCPAQ qui peut intervenir au niveau des comités de parents, mais aussi des conseils d'établissement et même pour aider directement certains parents. Ils peuvent venir présenter leurs actions si désirées. La prochaine rencontre est prévue en février. Il y a quatre rencontres par année normalement.

Il a été mentionné que la plateforme Clic école va remplacer Mozaïk, dès mars 2026. Le représentant estime qu'il n'y a pas suffisamment d'information qui a été transmise aux parents du CSSBE à ce sujet.

M^{me} Isabelle F. Gilbert précise que Clic école ressemblera beaucoup à Mozaïk, mais avec un système de conservation privée avec les professeurs. En janvier, les parents vont recevoir une première communication à ce sujet. Il y aura des capsules de formation. Un plan de communication est établi. La compagnie produisant le logiciel accompagne le CSSBE dans cette transition.

Un membre demande si des communications dans une autre langue que le français sont prévues concernant cette migration de Clic école à Mozaïk pour les parents qui en bénéficieraient.

M^{me} Isabelle F. Gilbert répond qu'elle ne sait pas. Elle considère que l'outil doit être moins utilisé par les parents non francophones, puisque certaines informations s'y trouvant ne sont pas traduites.

6.4 Autres comités

Comité de développement durable (Véronique Roy)

- Rencontre le 2 décembre dernier. Un questionnaire a été produit pour savoir ce que chaque école fait en matière de développement durable. Une élève a aussi fait son entrée dans le comité.
- Par ailleurs, il y a un questionnement sur le mandat du comité qui n'est pas clair. Il est difficile de livrer la marchandise dans une telle situation. Un suivi sera fait par le responsable du comité.

Comité culturel (Jessica Fortin-Barbe)

- Pas de communication ou de contact vers la représentante par le comité depuis le début de l'année. Donc, aucun suivi à faire pour le moment.

Comité consultatif du transport (Pierre-Olivier Girard)

- La prochaine rencontre est prévue en avril.

Fondation du mérite scolaire (Émilie Rodrigue et Stéphanie Turgeon)

- La prochaine rencontre sera le 12 janvier.

7. Suivi trésorerie/budget de fonctionnement

7.1 Sommes actuelles

Après validation, des remboursements de dépenses de l'année dernière ont été faits en début d'année. Cela a entamé le budget de plus de 1 700 \$ (sur environ 14 000 \$). Cette situation semble s'expliquer par la tenue d'une rencontre exceptionnelle en septembre avec des membres de l'année dernière. Un suivi sera fait à ce sujet par le trésorier, M. Pascal Nicol.

8. Correspondance reçue

Aucune.

9. Questions diverses

9.1 Bons coups – Succès à partager

Les écoles Roy et Saint-Louis sont situées dans la municipalité de La Guadeloupe et sont à côté l'une de l'autre. Chaque classe devait apporter une bonne action dans une classe de l'autre école (ex. : les grands viennent faire des bricolages avec des petits).

À la polyvalente Bélanger, à Saint-Martin, le repas des Fêtes du conseil d'établissement est issu des brigades culinaires. Ainsi, au lieu d'acheter de la nourriture d'un traiteur, le conseil fait directement affaire avec des élèves de l'école. Les brigades culinaires sont une activité scolaire et sont faites en collaboration avec la Tablée des Chefs.

Avant l'arrivée de la neige, des élèves de l'école des Appalaches, à Sainte-Justine, sont allés au Mont-Original pour aider à nettoyer les pistes.

Il y a eu une vente de livres à l'école l'Accueil, à Scott. Il y a eu une belle participation et 4 000 \$ ont été amassés. L'argent servira à l'école et à sa bibliothèque.

Comme dans d'autres écoles, il y a eu un marché de Noël à l'école La Passerelle, de Saint-Georges.

10. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 11 février 2026, à 19 h, à la salle des Érables du siège social ou par visioconférence.

Par ailleurs, il manque encore la lettre de créance de certains parents (confirmant leur nomination pour siéger au comité de parents). Il serait important de l'amener à la prochaine rencontre.

11. Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, M. Éric Roy propose la clôture de la réunion, il est 21 h 02.

Résolution 04-12-25
Adopté à l'unanimité

M. Pierre-Olivier Girard
Secrétaire de la rencontre

POG/ng